

Compte-rendu de la réunion

du Conseil Municipal

du 12 juin 2014

1) Bilan de l'Assainissement Collectif 2013

Monsieur DUVEAU, représentant de la Société SAUR, délégataire du service assainissement collectif présente le bilan de l'assainissement collectif de l'année 2013.

2) Redevance assainissement 2015

La redevance d'assainissement est une recette permettant à la Commune de faire face à ses dépenses d'investissement (station et réseaux).

Cette redevance se décompose en deux parties et le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient pour l'année 2015, les tarifs de 2014 comme suit :

- * prime fixe : 5,8718 €,
- * mètres cubes consommés, le m³ : 0,5754.

3) Installation classée pour la protection de l'environnement - extension A2S

La Société SUPERHALLES a obtenu un permis de construire contigu à la Société A2S (filiale du Groupe EVEN), pour y construire en extension d'A2S un bâtiment industriel de 1 680 m².

Cette activité complémentaire dans la zone d'activité du Hindré comptera 43 emplois nouveaux, s'ajoutant aux 12 personnes de la Société.

L'activité de cette société consiste à conditionner des matières alimentaires carnées (découpe, désossage, éminçage, piéçage, fabrication de saucisses ... 5 jours par semaine, 250 jours par an.

Le tonnage de produits entrants étant supérieur à 2 tonnes par jour, l'unité superhalles est donc soumise à enregistrement.

La consultation du public d'une durée d' 1 mois démarre le 10 juin et se termine le 8 juillet 2014 inclus. Un registre permettant de recueillir les observations est en mairie, ainsi que le dossier de consultation.

Conformément à l'article R 512-4611 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la Société SUPERHALLES représentée par son directeur Jacques TALEC.

4- 5) Comptes administratifs et Comptes de gestion 2013

Pour le vote des comptes administratifs, Monsieur Joseph DURAND, Maire pour l'exercice 2013, a quitté la salle.

Les comptes administratifs et les comptes de gestion du trésorier, en parfaite conformité, ont été approuvés, à l'unanimité, par le Conseil Municipal pour le budget principal, le budget annexe "Lotissement La Haie d'Isaac" et le budget assainissement.

Le résultat de clôture, tous budgets confondus, au 31.12.2013 présente un excédent de 532 162.51 €.

6) Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2013

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2013 qui est annexé aux comptes administratifs.

7) Affectations des résultats 2013

Budget principal

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 présente un excédent de 951 035.25 €.

Il est rappelé que le budget de l'exercice 2013 prévoyait un autofinancement de la section d'investissement de 511 154.84 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2014, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 comme suit :

Libellés	Montants
<u>Section d'investissement</u> 1068 Réserves diverses	550 000 €
<u>Section de fonctionnement</u> 002 Excédents antérieurs reportés	401 035 €
TOTAL	951 035 €

8) Budget Principal 2014 - décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement						
Article	Opération	Fonction	Service	Intitulé	Dépenses	Recettes
002		01	02	Résultat de fonctionnement reporté		35.00
023		01	02	Virement à la section d'investissement	35.00	
TOTAL					35.00	35.00

Section d'investissement						
Article	Opération	Fonction	Service	Intitulé	Dépenses	Recettes
021		01	02	Virement de la section d'investissement		35.00
001		01	02	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-12.00	
1641		01	02	Emprunts		26 200.00
2184	10014	020	02	Mobiliers	2 247.00	
2313	14813	251	181	Immobilisations en cours - Constructions	9 000.00	
2182	20014	020	9221	Matériel de transport	5 000.00	
2158	20014	020	9223	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000.00	
TOTAL					26 235.00	26 235.00

9) Extension de l'Ecole Maternelle Publique Pierre Leroux

Madame Sylvie LEROY, Adjointe aux Bâtiments Communaux, présente le projet d'extension et réaffectation des locaux de l'Ecole Maternelle. Le Conseil Municipal lors de sa réunion 9 novembre 2013, a donné une décision de principe à un agrandissement de deux classes de 70 m² chacune et une salle d'activités. Ce projet constituera en une extension et une réorganisation de l'Ecole Maternelle existante ayant pour but de constituer un ensemble cohérent dans l'ensemble du groupe scolaire.

La réalisation de ce programme de travaux se décompose en deux phases et s'inscrit dans le cadre plus général de la restructuration d'une partie du bâtiment existant (côté nord) de la maternelle du groupe scolaire Pierre Leroux dont l'exécution est prévue au cours des trois prochaines années.

➤ **La 1^{ère} phase** consiste en la construction de deux salles de classes et d'une circulation.

➤ **La 2^{ème} phase** de réalisation comprend la construction d'un préau, d'une salle de réunion, d'une salle de repos, le réaménagement du bureau de direction et de l'entrée, la transformation de la salle de repas existante en salle pour le personnel de service et l'agrandissement du local de rangement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ce programme,
- valide l'enveloppe budgétaire globale de 825 000 € TTC,
- autorise M. le Maire à signer tout document d'urbanisme nécessaire à cette opération,
- autorise M. le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et les études préliminaires.

10) Transports scolaires - organisation du service pour l'année scolaire 2014/2015

Les conventions avec la Société TIV portant sur le transport des enfants à destination des écoles primaires et maternelles et sur le transport des enfants à la piscine arrivent à échéance.

Pour préparer la prochaine rentrée, une consultation auprès de huit prestataires a été réalisée. Trois transporteurs ont répondu pour le transport des élèves et trois pour le transport vers les piscines. Les offres ont été examinées par la Commission "Affaires Scolaires" le mardi 3 juin 2014.

Pour information, la participation était de 127.50 € par enfant pour l'année scolaire 2013/2014.

Considérant le jour scolaire supplémentaire (trajets du mercredi) et les incidences financières pour la participation des familles,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir la société TIV pour le transport des enfants à la piscine et pour le transport scolaire,
- de fixer la participation des familles (carte transport) 2014-2015 à 169.50 €.

11) Création d'une Commission "Extra-municipale Voirie"

Monsieur André BERTHELOT, Adjoint à la Voirie, propose au Conseil Municipal d'élargir la Commission "Extra-municipale Voirie" à des membres "citoyens", membres d'associations, ayant voix consultative pour toute question concernant les domaines suivants :

- l'aménagement et la sécurité du secteur des Quatre Routes,
- la déviation "Ouest" de Bréal-sous-Montfort.

Il est proposé de retenir trois membres (2 représentants de l'APAS et un riverain de la future déviation).

Monsieur Roland HERCOUET accepte la participation de l'association APAS, mais émet des réserves quant à l'opportunité d'associer un riverain à cette commission et vote contre.

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants :

- autorise la création de cette commission,
- accepte les candidatures suivantes :
 - * M. Gérard BERREE, Président de l'APAS,
 - * M. Yannick GUÉRAULT, membre de l'APAS,
 - * M. Yvon LEROY, riverain.

12) Formation des élus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer un crédit de 3 000 € pour l'année 2014 et les suivantes pour la formation des élus,
- de donner une priorité pour les formations collectives.
- désigne Madame Isabelle MEREL comme déléguée à la formation des élus auprès de l'ARIC.

13) Personnel communal - création de quatre postes d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe non titulaire à Temps Complet

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer quatre postes d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe non titulaire, à Temps Complet, pour un renfort auprès des agents du service technique pendant la période estivale.

Les agents seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 316.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer trois postes pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2014.
- de créer un poste pour la période du 1^{er} août au 31 août 2014.

14) Personnel communal - création d'un poste d'Adjoint d'Animation 2ème Classe non titulaire à Temps Complet

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} Classe non titulaire, à Temps Complet, pour assurer l'encadrement des jeunes lors du mini-camp organisé par la Commune.

L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 316.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste pour la période du 7 juillet au 20 juillet 2014.

15) Personnel communal - création d'un poste emploi d'avenir à Temps Complet au Service Administratif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un poste emploi d'avenir administratif en renfort au service comptabilité, à Temps Complet, à compter du 23 juin 2014.

- le versement d'une prime au tuteur d'un montant équivalent à la prime de Maître de stage.

16) Personnel communal - création d'un poste emploi d'avenir à Temps Complet au Service Technique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un poste emploi d'avenir d'agent polyvalent au Service Technique en renfort à l'équipe espaces verts, à Temps Complet, à compter du 23 juin 2014.

- le versement d'une prime au tuteur d'un montant équivalent à la prime de Maître de stage.

Affiché le 17 juin 2014

Le Maire,

B. ETHORE